



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 3 DÉCEMBRE 2018**

DG ET GREFFIÈRE
PAR INTÉRIM

MAIRE

Une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Stanstead a eu lieu le **TROISIÈME** jour du mois de **DÉCEMBRE** de l'an **DEUX-MILLE-DIX-HUIT**, à l'heure et l'endroit habituels des sessions.

SONT PRÉSENTS Mesdames et Messieurs les conseillers suivants, à savoir :

Paul Stuart, Deborah Bishop, Hélène Hamel, Frances Bonenfant, Joshua Richer et Guy Ouellet.

TOUS FORMANT QUORUM sous la présidence du maire Philippe Dutil.

La directrice générale et greffière par intérim, Me Karine Duhamel, est également présente conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes*.

Il y a 5 personnes dans l'assistance.

1.0

OUVERTURE DE LA SÉANCE (1.0)

Monsieur le Maire déclare l'ouverture de la séance. Il est 19 heures. Il souhaite la bienvenue à l'assistance et aux membres du conseil.

2.0

2018-12-8780

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (2.0)

Il est proposé par Guy Ouellet

Appuyé par Joshua Richer

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que proposé.

ADOPTÉE

3.0

2018-12-8781

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX (3.0)

Il est proposé par Frances Bonenfant

Appuyé par Hélène Hamel

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE les procès-verbaux de la séance ordinaire du 5 novembre 2018 et de la séance extraordinaire du 16 novembre 2018 soient acceptés tels que déposés.

ADOPTÉE

3.01

Affaires délibérantes des procès-verbaux (3.01)

Note :

Aucun sujet ou question n'est apporté à la directrice générale et greffière par intérim, Me Karine Duhamel, concernant les affaires délibérantes des séances précédentes du conseil.



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 3 DÉCEMBRE 2018**

DG ET GREFFIÈRE
PAR INTÉRIM

MAIRE

<u>3.02</u>	<u>Transfert des « Points en suspens » à être traités à cette séance (3.02)</u> Note : Aucun sujet n'est transféré des « Points en suspens » pour être placé à l'ordre du jour de cette séance.
<u>4.0</u>	<u>RAPPORTS DES ÉLUS ET DES OFFICIERS MUNICIPAUX (4.0)</u>
<u>4.01</u>	<u>Rapport des délégations de pouvoir (4.01)</u> La directrice générale et greffière par intérim dépose aux membres du conseil les rapports des délégations de pouvoir du mois de novembre 2018 conformément à l'article 555.1 de la <i>Loi sur les cités et villes</i> et au Règlement n° 2009-120 de la Ville, lesquels sont joints à la présente sous P'Annexe A . Les rapports se décrivent comme suit, à savoir : Allen Desrosiers : 77 804,35 \$ Karine Duhamel : 7 186,81 \$ Line Provencher : 64,49 \$
<u>4.02</u>	<u>Rapport des revenus et des dépenses (4.02)</u> La directrice générale et greffière par intérim dépose l'état des revenus et des dépenses de la municipalité pour la période du 1 ^{er} janvier au 30 novembre de l'an 2018, lequel est joint à la présente sous P'Annexe B .
<u>4.03</u>	<u>Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des membres du conseil (4.03)</u> Les déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil municipal, à savoir Monsieur Philippe Dutil, Monsieur Paul Stuart, Madame Deborah Bishop, Madame Hélène Hamel, Monsieur Joshua Richer, Madame Frances Bonenfant et Monsieur Guy Ouellet sont déposés conformément à l'article 358 de la <i>Loi sur les élections et les référendums</i> dans les municipalités et jointes en Annexe C .
<u>4.04</u>	<u>Dépôt de l'extrait du registre des déclarations des membres du conseil en vertu de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (4.04)</u> Conformément à l'article 6 de la <i>Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale</i> , la directrice générale et greffière par intérim confirme qu'aucune entrée n'a été faite dans le registre des déclarations des membres du conseil à l'effet qu'ils ont reçu un don, une marque d'hospitalité ou un avantage.
<u>5.0</u>	<u>PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE (5.0)</u> Le conseil se met à la disposition de son assistance conformément à l'article 322 de la <i>Loi sur les cités et villes</i> . NOM



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

DG ET GREFFIÈRE
PAR INTÉRIM

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 3 DÉCEMBRE 2018**

MAIRE

6.0

GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE (6.0)

6.01

2018-12-8782

Comptes payés et à payer (6.01)

Il est proposé par Frances Bonenfant

Appuyé par Deborah Bishop

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le conseil accepte les listes des comptes payés et à payer, lesquelles sont jointes à la présente sous l'**Annexe D**. Le montant des dépenses est approprié aux postes budgétaires concernés.

Comptes payés en novembre 2018 :	28 651,09 \$
Comptes à payer en décembre 2018 :	194 938,50 \$

ADOPTÉE

6.02

Dépôt de la liste des comptes débiteurs (6.02)

Note :

La directrice générale et greffière par intérim dépose au conseil la liste des retards impayés pour les taxes municipales, pour les années 2017 et précédentes, mise à jour en date du 30 novembre 2018, jointe à la présente en **Annexe E**.

6.03

2018-12-8783

Adhésion de la directrice générale et greffière par intérim à l'Association des directeurs municipaux du Québec (6.03)

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à l'adhésion de la directrice générale et greffière par intérim à l'Association des directeurs municipaux du Québec (ci-après « ADMQ »), laquelle regroupe quelque 1 100 membres et donne accès à différents services et tarifs avantageux pour la Ville;

Il est proposé par Guy Ouellet

Appuyé par Frances Bonenfant

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le conseil autorise la dépense de **460 \$**, taxes en sus, pour le paiement de la cotisation annuelle de la directrice générale et greffière par intérim en tant que membre de l'ADMQ et la dépense de **348 \$** pour l'option « Assurance protection ». Les montants de la dépense sont à prévoir au budget 2019, volet « Administration » et le formulaire pourra être complété à compter du 9 janvier 2019.

ADOPTÉE

6.04

2018-12-8784

Renouvellement de la police d'assurance des municipalités avec la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) (6.04)

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu, en date du 19 novembre 2018, le renouvellement de la police d'assurance couvrant tous les biens et risques avec la Mutuelle des municipalités du Québec (ci-après « MMQ »);

CONSIDÉRANT QUE cette couverture d'assurance est nécessaire et qu'elle est offerte au coût de 61 716 \$ pour l'année 2019;



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 3 DÉCEMBRE 2018**

DG ET GREFFIÈRE
PAR INTÉRIM

MAIRE

*Il est proposé par Paul Stuart
Appuyé par Joshua Richer
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le conseil approuve le renouvellement de l'assurance avec la MMQ et le paiement de la prime annuelle, soit la somme de **61 716 \$**. Le montant de la dépense est approprié à même le budget 2019, volet « Administration ».

ADOPTÉE

6.05
2018-12-8785

Fermeture du centre bancaire CIBC situé au 34, rue Principale à Stanstead (secteur Beebe) et déménagement à Ayer's Cliff (6.05)

CONSIDÉRANT QUE le centre bancaire CIBC annonçait la fermeture prochaine de son centre à Stanstead, secteur Beebe et que celui-ci sera déménagé au centre existant d'Ayer's Cliff situé au 1110, rue Principale;

CONSIDÉRANT QU'une rencontre communautaire organisée par le centre bancaire CIBC aura lieu le mardi, 12 mars 2019 de 19 h à 21 h, à l'école primaire Sunnyside située au 441, rue Dufferin, à Stanstead;

CONSIDÉRANT QUE cette rencontre permettra à la clientèle, mais aussi à la communauté de rencontrer les représentants de la CIBC afin de partager leurs inquiétudes et de poser leurs questions;

CONSIDÉRANT QUE le conseil éprouve des préoccupations à l'égard de cette fermeture et souhaite que les dirigeants analysent des alternatives pour ne pas nuire au service offert à la population;

*Il est proposé par Deborah Bishop
Appuyé par Frances Bonenfant
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le conseil demande au centre bancaire CIBC de reconsidérer leur décision de fermer le centre situé à Stanstead ou d'étudier des alternatives moins préjudiciables à la population.

ADOPTÉE

7.0

LÉGISLATION (7.0)

7.01
2018-12-8786

Règlement n° 2013-167-18-01 intitulé « Règlement n° 2013-167-18-01 amendant le Règlement n° 2013-167 relatif au traitement des élus municipaux de la Ville de Stanstead » - Avis de motion (7.01)

AVIS DE MOTION est donné par la conseillère *Frances Bonenfant* qu'à la séance extraordinaire prévue le 11 décembre 2018 à 18 h 15, un règlement n° 2013-167-18-01 amendant le Règlement n° 2013-167 relatif au traitement des élus municipaux de la Ville de Stanstead sera présenté.

Ce règlement a pour objet de réviser à la hausse, à compter du 1^{er} janvier 2019, la rémunération des élus et ce, de façon à compenser la perte de revenu nette découlant de l'annonce du gouvernement fédéral à l'effet que les allocations de dépenses de ces derniers s'ajouteraient à leur revenu imposable aux fins fiscales de l'année d'imposition 2019.



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

DG ET GREFFIÈRE
PAR INTÉRIM

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 3 DÉCEMBRE 2018**

MAIRE

8.0

SÉCURITÉ PUBLIQUE (8.0)

9.0

TRAVAUX PUBLICS (9.0)

9.01

2018-12-8787

Mandat à l'Union des municipalités du Québec pour l'achat de chlorure utilisé comme abat-poussière pour l'année 2019 (9.01)

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (ci-après « UMQ ») de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de produits utilisés comme abat-poussière pour l'année 2019;

CONSIDÉRANT QUE l'article 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* :

- permet à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précise que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précise que le présent processus contractuel est assujéti à la *Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement* adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ.

CONSIDÉRANT QUE la proposition de l'UMQ est renouvelée annuellement sur une base volontaire;

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le chlorure de calcium solide en flocons et le chlorure en solution liquide dans les quantités nécessaires pour ses activités;

Il est proposé par Paul Stuart

Appuyé par Guy Ouellet

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE la Ville confie à l'UMQ le mandat de préparer, sur une base annuelle, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres visant à adjuger un contrat d'achat regroupé de différents produits utilisés comme abat-poussière (chlorure de calcium solide en flocons et chlorure en solution liquide) nécessaires aux activités de la Ville pour l'année 2019.

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Ville s'engage à fournir à l'UMQ les types et quantités de produits dont elle aura besoin en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ces documents à la date fixée.

QUE la Ville confie, à l'UMQ, la responsabilité de l'analyse des soumissions déposées. De ce fait, la Ville accepte que le produit à commander et à livrer sera déterminé suite à l'analyse comparative des produits définie au document d'appel d'offres.

QUE si l'UMQ adjuge un contrat, la Ville s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé.

QUE la Ville reconnaisse que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants; ledit taux est fixé annuellement et précisé dans le document d'appel d'offres.



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

DG ET GREFFIÈRE
PAR INTÉRIM

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 3 DÉCEMBRE 2018**

MAIRE

9.02
2018-12-8788

QU'un exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'UMQ.

ADOPTÉE

Service regroupé intermunicipal en ingénierie en partenariat avec les MRC du Val-Saint-François, de Memphrémagog et de Coaticook (9.02)

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Val-Saint-François a réalisé une étude concernant la mise en commun d'un service d'ingénierie intermunicipal intégrant le territoire de la MRC de Memphrémagog et la MRC de Coaticook;

CONSIDÉRANT QU'un service d'ingénierie à terme permettra d'offrir du soutien et de l'accompagnement ainsi que la réalisation de mandats en ingénierie auprès des municipalités signataires de l'entente intermunicipale;

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Val-Saint-François a présenté les résultats de cette étude de mise en commun d'un service d'ingénierie dans les trois (3) MRC;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Stanstead a signalé par courriel, le 5 novembre 2018, son intention d'être incluse dans le montage financier du service regroupé en ingénierie;

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Val-Saint-François a préparé le montage financier du service d'ingénierie sur la base du nombre de municipalités ayant signalé leur intérêt dans le courriel d'intention transmis à la fin novembre 2018;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités ayant confirmé leur intérêt veulent se positionner officiellement sur leur adhésion lors de la transmission du montage financier final, avant la signature de l'entente intermunicipale;

CONSIDÉRANT QUE le financement du service d'ingénierie regroupé est basé sur une quote-part partagée entre les municipalités et MRC membres permettant d'assumer les frais fixes du service et sur le principe utilisateur-payeur à coût très avantageux pour les municipalités;

CONSIDÉRANT QU'une banque de quinze (15) heures la première année et de dix (10) heures les années subséquentes devra obligatoirement être prise et incluse dans la quote-part afin de permettre au service d'ingénierie de rencontrer les municipalités et de planifier leurs besoins annuels;

CONSIDÉRANT QUE les modalités telles que la durée de l'entente intermunicipale et la méthode de priorisation des travaux seront convenues entre les municipalités ayant adhéré au service;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Stanstead est intéressée à participer au projet de service d'ingénierie regroupé, le tout à être confirmé par la signature de l'entente intermunicipale;

CONSIDÉRANT QU'en dépit de la volonté des parties, certains éléments hors du contrôle des MRC ou municipalités peuvent avoir une influence sur la réalisation du projet telle que la disponibilité de la main-d'œuvre;

Il est proposé par Joshua Richer

Appuyé par Frances Bonenfant

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE la Ville de Stanstead accepte d'être intégrée au montage financier final du service regroupé intermunicipal en ingénierie, aux conditions proposées et selon le montage financier présenté.

QUE pour l'année financière 2019, ce service coûterait à la Ville de Stanstead la somme de **3 154,04 \$**. Ce montant sera intégré à la quote-part de la MRC de Memphrémagog de l'an 2019 et est prévu dans le budget 2019, volet « Voirie ».



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 3 DÉCEMBRE 2018**

DG ET GREFFIÈRE
PAR INTÉRIM

MAIRE

QUE la Ville de Stanstead acceptera de participer à une rencontre pour définir et établir les modalités de l'entente intermunicipale du service d'ingénierie.

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à la MRC du Val-Saint-François et la MRC de Memphrémagog.

ADOPTÉE

9.03
2018-12-8789

Approbation des dépenses pour le chemin Villeneuve dans le cadre d'une subvention accordée par le ministère des Transports du Québec pour l'amélioration du réseau routier municipal (Programme d'aide à la voirie locale – Volet « Projets particuliers d'amélioration ») – Dossier n° 00027077-1-45008(05)-2018-07-19-26 (9.03)

CONSIDÉRANT QUE la ministre déléguée aux transports accordait des subventions totalisant 11 466 \$ pour l'amélioration du réseau routier;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé à des travaux de rechargement du chemin Villeneuve;

Il est proposé par Joshua Richer

Appuyé par Paul Stuart

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés quant au rechargement du chemin Villeneuve au montant total net de **24 731,92 \$**, subventionné à la hauteur de 11 466 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports.

QUE le conseil certifie que les travaux du chemin Villeneuve ont été exécutés conformément aux présentes dépenses dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

ADOPTÉE

10.0
10.01
2018-12-8790

HYGIÈNE DU MILIEU (10.0)

Adoption du budget 2019 d'International Water Company (10.01)

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration d'International Water Company a dûment adopté le budget 2019 à sa séance annuelle du 20 novembre 2018;

Il est proposé par Guy Ouellet

Appuyé par Frances Bonenfant

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le conseil adopte le budget 2019 se chiffrant à **510 294 \$** en devises canadiennes. La quote-part pour la Ville de Stanstead s'élève à **217 069 \$** et devra être versée à raison de 50 % en mars 2019, 25 % en juin 2019 et 25 % en septembre 2019. Le montant de la dépense est à prévoir au budget Hygiène du milieu 2019.

ADOPTÉE



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

DG ET GREFFIÈRE
PAR INTÉRIM

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 3 DÉCEMBRE 2018**

MAIRE

10.02
2018-12-8791

Adoption du budget 2019 de la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook (10.02)

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Stanstead est membre de la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook (ci-après la « Régie »);

CONSIDÉRANT QUE que par sa résolution 2017-10-8311, le conseil adoptait, lors de sa séance ordinaire 2 octobre 2018, le budget 2018 de la Régie démontrant des revenus, dépenses et affectations équilibrés de 2 062 245,72 \$ \$ ainsi qu'une quote-part de 75 143 \$ pour la Ville de Stanstead;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 468.34 de la *Loi sur les cités et villes* (ci-dessous « Loi »), les prévisions budgétaires 2019 de la Régie ont été transmises aux municipalités membres;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la Loi, le budget de la Régie doit être adopté par résolution par au moins les deux tiers des municipalités membres;

Il est proposé par Philippe Dutil

Appuyé par Paul Stuart

Et unanimement résolu par voix exprimées (7 pour, 0 contre)

QUE le conseil adopte le budget 2019 de la Régie démontrant des revenus, dépenses et affectations équilibrés de 2 041 618 \$ ainsi qu'une quote-part de **62 750 \$** pour la Ville de Stanstead.

QUE le conseil accepte les coûts reliés à l'enfouissement à la tonne de ses déchets, soit un montant de 75 \$/tonne pour les ordures, de 50 \$/tonne pour les matières compostables et de 20 \$/tonne pour les boues des fosses septiques, pour une approximation de 930 tonnes anticipées pour l'année 2019. Le montant de la dépense est à prévoir au budget 2019, volet « Hygiène du milieu ».

ADOPTÉE

10.03
2018-12-8792

Application au programme visant une protection accrue des sources d'eau potable (PPASEP) – Volet 1 (10.03)

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Stanstead a pris connaissance du cadre normatif détaillant les règles et les normes du programme pour une protection accrue des sources d'eau potable (ci-après « PPASEP »);

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire présenter une demande d'aide financière au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques dans le cadre du volet 1 du PPASEP afin de réaliser l'analyse de la vulnérabilité des sources d'eau potable de la municipalité;

Il est proposé par Paul Stuart

Appuyé par Joshua Richer

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE le conseil de la Ville autorise la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du volet 1 du PPASEP.

QUE le contremaître des travaux publics, ou son absence la directrice générale et greffière par intérim, soient autorisés à signer les documents de demande de subvention relatifs à la réalisation de l'analyse de la vulnérabilité des sources d'eau potable de la municipalité dans le cadre du volet 1 du PPASEP.

ADOPTÉE



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 3 DÉCEMBRE 2018**

DG ET GREFFIÈRE
PAR INTÉRIM

MAIRE

11.0

LOISIRS ET CULTURE (11.0)

11.01

2018-12-8793

Octroi des remboursements de frais de loisirs pour la deuxième période d'inscription et établissement du budget 2019 (11.01)

CONSIDÉRANT QUE le conseil a adopté, par la résolution 2016-06-7806, une politique de remboursement des frais de loisirs afin d'offrir une aide financière pour la participation des enfants ayant leur résidence principale à Stanstead à des activités sportives et de loisirs;

CONSIDÉRANT QUE le montant maximal prévu au budget de l'année 2018 et pouvant être octroyé conformément à cette politique est de 4 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE les conditions exigées ont été respectées pour émettre un remboursement des frais de loisirs pour les enfants énumérés au rapport joint à la présente sous l'**Annexe F**;

Il est proposé par Guy Ouellet

Appuyé par Deborah Bishop

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le conseil, après avoir pris connaissance du rapport joint à la présente sous l'**Annexe F**, adopte ledit rapport et autorise le paiement de l'aide financière décrite dans ce rapport. Le montant total de l'aide financière accordée est de **200 \$**. Le montant de la dépense est approprié à même le budget Loisirs et culture.

QUE les activités de karaté et de volleyball ont été ajoutées à la liste des activités et loisirs admissibles à l'article 4 de la *Politique de remboursement des frais de loisirs* par la résolution 2016-12-8031 et que ces ajouts demeurent en vigueur.

QUE le conseil autorise un budget maximal de **4 000 \$** pour l'application de la *Politique de remboursement des frais de loisirs* pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019. Le montant de la dépense est approprié à même le budget Loisirs 2019.

ADOPTÉE

11.02

2018-12-8794

Autorisation au Marché local de Stanstead de tenir leurs activités à l'aire d'information Village-relais pour la saison estivale 2019 (11.02)

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Harvey Stevens, représentant du Marché local de Stanstead, demandait, dans un courriel transmis à la directrice générale et greffière par intérim, en date du 20 novembre 2018, l'autorisation que le marché prenne place sur le lot 5 393 861 appartenant à la Ville et correspondant à l'emplacement actuel de l'aire d'information Village-relais, situé en bordure du chemin Fairfax, à proximité de l'entreprise Marché Tradition;

CONSIDÉRANT QUE les activités du marché auraient lieu les samedis matin du 22 juin 2019 au 12 octobre 2019 et ce, de 10 h à 12 h 30;

CONSIDÉRANT QUE cet emplacement bénéficierait d'une visibilité intéressante pour les commerçants;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire encourager les marchands et se veut favorable à ce que le marché local prenne place à l'aire d'information Village-relais;

Il est proposé par Joshua Richer

Appuyé par Deborah Bishop

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 3 DÉCEMBRE 2018**

QUE le conseil accorde son support au Marché local de Stanstead et autorise ce dernier à déployer ses kiosques sur le lot 5 393 861 où se situe l'aire d'information Village-relais et ce, pour la saison estivale 2019 pour la période débutant le 22 juin 2019 et se terminant le 12 octobre 2019.

ADOPTÉE

11.03
2018-12-8795

Participation monétaire dans le cadre du concours bébé de l'année 2018 du Stanstead Journal (11.03)

CONSIDÉRANT QUE le *Stanstead Journal* organise un concours visant à offrir des prix au bébé gagnant et a fait une demande à la Ville afin que celle-ci y participe en offrant un don en argent de 100 \$;

CONSIDÉRANT QUE le journal offre aux donateurs une publicité de la même valeur que le prix offert qui apparaîtra dans leur édition du 9 janvier 2019;

*Il est proposé par Guy Ouellet
Appuyé par Paul Stuart
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le conseil accepte de verser un don en argent d'une valeur de **100 \$** dans le cadre du concours bébé de l'année 2018, organisé par le *Stanstead Journal*. Le montant de la dépense est à prévoir au budget 2019, volet « Administration ».

ADOPTÉE

11.04
2018-12-8796

Nomination de membres additionnels au comité dans le cadre de la démarche MADA – Résolutions complémentaires 2017-11-8355 et 2018-04-8527 (11.04)

CONSIDÉRANT QUE le conseil, par sa résolution 2017-08-8256 adoptée à la séance ordinaire du 7 août 2017, adhère à la démarche « Municipalité amie des aînés » (ci-après « MADA »);

CONSIDÉRANT QU'ultérieurement, par sa résolution 2017-11-8355 adoptée à la séance ordinaire du 14 novembre 2017, le conseil nomina la conseillère Madame Hélène Hamel pour agir à titre d'élue municipale responsable de la démarche MADA de même que la coordonnatrice en loisirs, culture et vie communautaire pour assumer les tâches administratives nécessaires au bon cheminement du dossier;

CONSIDÉRANT QU'en raison du changement de l'appellation du titre de la coordonnatrice en loisirs, culture et vie communautaire, il a été nécessaire d'adopter la résolution 2018-04-8527 lors de la séance ordinaire du 3 avril 2018 de façon à amender la résolution 2017-11-8355 afin que l'appellation du titre soit remplacée par celui de l'agent(e) de développement communautaire;

CONSIDÉRANT QUE la démarche avance bon train et qu'il est maintenant nécessaire de procéder à la nomination de nouveaux membres à savoir :

- | | |
|---------------------|--|
| Cécile Joyal : | Membre de la FADOQ du secteur Stanstead et représentante des aînés du même secteur |
| Madelaine Lemay : | Membre de la FADOQ du secteur Beebe et représentante des aînés du même secteur |
| Albert Parent : | Représentant des aînés du secteur Rock Island |
| Francyne Tougas : | Représentante de la FADOQ du secteur Beebe |
| Deborah Bishop : | Conseillère municipale et représentante de « Townshippers' Association » |
| Christine Cormier : | Représentante du CIUSS Estrie CHUS |



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 3 DÉCEMBRE 2018**

DG ET GREFFIÈRE
PAR INTÉRIM

MAIRE

Lynn Wood : Représentante du Centre d'action bénévole de Stanstead (C.A.B.)

Il est proposé par Hélène Hamel

Appuyé par Joshua Richer

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le conseil, de façon complémentaire aux résolutions 2017-11-8355 et 2018-04-8527, mandate Mesdames Cécile Joyal, Madelaine Lemay, Francyne Tougas, Deborah Bishop, Christine Cormier, Lynn Wood ainsi que Monsieur Albert Parent pour agir à titre de membres du comité de pilotage dans le cadre de la démarche MADA et ce, aux postes plus amplement décrits ci-dessous.

ADOPTÉE

11.05
2018-12-8797

Octroi d'un don à l'École Sunnyside dans le cadre de leur repas de Noël 2018 (11.05)

CONSIDÉRANT QUE l'école primaire Sunnyside organisera un repas de Noël le 19 décembre prochain pour ses élèves;

Il est proposé par Guy Ouellet

Appuyé par Frances Bonenfant

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le conseil octroie un don d'un montant de **400 \$** à l'École Sunnyside dans le cadre de leur repas de Noël. La dépense est à prévoir au budget Administration et le chèque devra être émis à l'ordre de la Commission scolaire Eastern Townships.

ADOPTÉE

12.0

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT (12.0)

12.01
2018-12-8798

Procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme (12.01)

Note :

La directrice générale et greffière par intérim informe le conseil qu'il n'y a aucune séance du C.C.U. en novembre 2018.

12.02

Dépôt du rapport mensuel pour les permis émis pendant le mois précédent (12.02)

Note :

La directrice générale et greffière par intérim dépose aux membres du conseil le rapport mensuel concernant les permis émis pendant le mois de novembre 2018.

12.03
2018-12-8799

Renouvellement de l'adhésion du responsable de l'urbanisme et de l'environnement à la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (12.03)

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de renouveler l'adhésion du responsable de l'urbanisme et de l'environnement à la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (ci-après « COMBEQ »);

CONSIDÉRANT QUE le coût de la cotisation annuelle est de 375 \$, taxes en sus;



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 3 DÉCEMBRE 2018**

DG ET GREFFIÈRE
PAR INTÉRIM

MAIRE

*Il est proposé par Guy Ouellet
Appuyé par Hélène Hamel
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le conseil autorise la dépense de **375 \$**, taxes en sus, pour le renouvellement de l'adhésion du responsable de l'urbanisme et de l'environnement à la COMBEQ pour l'année 2019. Le montant de la dépense est à prévoir au budget 2019, volet « Aménagement et urbanisme ».

ADOPTÉE

12.04
2018-12-8800

Entérinement de l'offre de services de Monsieur Léo Beaudoin pour l'entretien des repères géodésiques – Année 2019 à 2021 (12.04)

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de maintenir des repères géodésiques conformément aux ententes convenues avec le ministère des Ressources naturelles (ci-après « MRN »);

CONSIDÉRANT QUE l'entente conclue avec Monsieur Léo Beaudoin aux termes de la résolution 2015-04-7303 prend fin en 2018 et qu'il est nécessaire de la renouveler;

CONSIDÉRANT QU'il acheminait une offre de services à la directrice générale et greffière par intérim, en date du 11 septembre 2018, selon les termes suivants :

- Entente sur deux (2) ans pour les années 2019 à 2020 : 8 092,77 \$, taxes en sus
- Entente sur quatre (4) ans pour les années 2019 à 2022 : 14 027,47 \$, taxes en sus
- Entente sur cinq (5) ans pour les années 2019 à 2024 : 16 185,54 \$, taxes en sus

*Il est proposé par Joshua Richer
Appuyé par Deborah Bishop
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le conseil mandate Monsieur Léo Beaudoin à procéder à la vérification des repères géodésiques situés sur le territoire de la Ville de Stanstead, pour une durée de quatre (4) ans, le tout conformément au guide d'entretien du réseau géodésique. Le montant de la dépense se chiffre à **14 027,47 \$**, taxes en sus ou à 3 506,87 \$, taxes en sus par année. La dépense est appropriée à même le budget Urbanisme, pour les années 2019 à 2022.

ADOPTÉE

13.0

CORRESPONDANCE MENSUELLE (13.0)

Copie de la correspondance a été remise aux membres du conseil.

14.0

VARIA (14.0)



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 3 DÉCEMBRE 2018**

DG ET GREFFIÈRE
PAR INTÉRIM

MAIRE

14.01
2018-12-8801

Remboursement des frais encourus par Madame Paméla Hatch pour l'achat de gilets de l'équipe de la ligue mixte de ballon-balai (14.01)

*Il est proposé par Deborah Bishop
Appuyé par Paul Stuart
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE sur présentation des pièces justificatives pour l'achat des gilets de l'équipe de la ligue mixte de ballon-balai, le conseil autorise un remboursement à Madame Paméla Hatch jusqu'à concurrence d'un montant de **650 \$**. La dépense est à prévoir au budget Loisirs et culture.

ADOPTÉE

15.0

PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE (15.0)

Le conseil se met à la disposition de son assistance conformément à l'article 322 de la *Loi sur les cités et villes*.

NOM

SUJET

R. Maheux

Autre produit disponible que le chlorure

Pannes fréquentes d'Hydro-Québec

D. Caron

Plan Vélo-Québec

Y. Lajeunesse

Locaux disponibles pour de la danse en ligne et du Tai-chi

16.0

POINTS EN SUSPENS (16.0)

17.0
2018-12-8802

LEVÉE DE LA SÉANCE (17.0)

*Il est proposé par Hélène Hamel
Appuyé par Deborah Bishop
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE la séance soit levée, les sujets à l'ordre du jour ayant tous été traités. Il est 19 h 54.

ADOPTÉE

Respectueusement soumis,

Philippe Dutil,
Maire

Me Karine Duhamel,
Directrice générale et greffière par intérim